

Compte rendu de la commission géographique « Couasnon-Aulnaies »

Le 15 octobre 2019, à Beaufort en Vallée (Beaufort en Anjou), siège du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA).

Rédacteur : Sylvain ROYET

Liste des participants :

nb	Structure	Intitulé	prénoms	noms	Fonction	Présence
1	SMBAA	Monsieur	Hubert	DOYSONVILLE	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée de Chavaignes	Absent
2	SMBAA	Monsieur	Jean-François	CHANDELILLE	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée de Gée	Absent
3	SMBAA	Monsieur	Emmanuel	MARTINEAU	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée de Beaufort en Vallée	Excusé
4	SMBAA	Monsieur	Bernard	LAHONDES	Membre de la commission géographique pour la commune de Sermaise	Absent
5	SMBAA	Madame	Chantal	MOREAU	Membre de la commission géographique pour la commune des Bois d'Anjou	Absente
6	SMBAA	Monsieur	Stéphane	FORTANNIER	Membre de la commission géographique pour la commune des Bois d'Anjou	Absent
7	SMBAA	Monsieur	Daniel	BOUET	Membre de la commission géographique pour la commune de Cornillé-les-Caves	Présent
8	SMBAA	Monsieur	Bruno	MORILLON	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée du Vieil Baugé	Présent
9	SMBAA	Monsieur	Francis	CHAMPION	Membre de la commission géographique pour la commune de Fontaine-Milon et délégué du SMBAA	Présent
10	SMBAA	Monsieur	Patrice	MAUGOUR	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée de Jarzé	Absent
11	SMBAA	Monsieur	Jean-Michel	VIVIEN	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée d'Echemiré	Absent
12	SMBAA	Monsieur	Bruno	PICCIN	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée de Bauné	Présent
13	SMBAA	Monsieur	Sébastien	LESOURD	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée de Bauné	Remplacé par M. EFFRAY Paul
14	Chaumont d'Anjou	Monsieur	Jean-Pierre	BEAUDOUIN	Membre de la commission géographique pour la commune déléguée de Chaumont d'Anjou	Absent
15	SMBAA	Monsieur le Président	Patrice	PEGE	Président du SMBAA	Excusé
16	CCALS	MADAME	Elisabeth	MARQUET	Déléguée SMBAA	Excusée
17	CCALS	MONSIEUR	Paul	RABOUAN	Délégué SMBAA	Présent
18	CCBV	MONSIEUR	Franck	RABOUAN	Délégué SMBAA	Présent
19	CCBV	MONSIEUR	Jean-Jacques	FALLOURD	Vice-Président du SMBAA et responsable de la commission Couasnon -Aulnaies	Présent
20	SMBAA	Monsieur	Christian	GRIMAULT	Directeur	Excusé
21	DDT 49 (Direction Départementale des Territoires)	Monsieur	DUPRET	Johan	Technicien	Présent
22	OFB (Office français de la biodiversité)	Monsieur	ROYER	Marc	Inspecteur de l'environnement	Absent
23	La Gaule Baugeoise	Monsieur le Président	SOREAU	Daniel	Président	Absent
24	Les Gaules du Lathan	Madame la Présidente	BRARD	Béatrice	Présidente	Excusée - Représentée par M. Gérard PINON
25	Fédération de Pêche de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Monsieur le Président	PATURAUD	Guy	Président	Excusé
26	Agence de L'eau Loire Bretagne (Délégation Anjou Maine)	Monsieur	CHAUSSIS	Raphaël	Chargé d'interventions milieux aquatiques	Excusé
27	Département de Maine et Loire	Madame	ALLEE	Kristell	Chef de service Rivières et Domaine Public Fluvial	Absente
28	Conseil Régional des Pays de la Loire	Madame	VERMEIL	Marie	Chargée de programme Eau Pôle « Eau et Loire »	Absente
29	SMBAA	Madame	FOUSSARD	Florence	Animatrice du SAGE Authion	Excusée
30	CRDA Baugeois Vallée	Monsieur le Président	HAMARD	Thierry	Président	Absent
31	Chambre d'agriculture 49	Monsieur	CHAIGNEAU	Alexandre	Chargé de Mission Agriculture Environnement	Absent
32	SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitant de Station d'Épuration)	Monsieur	DELFORGE	Damien	Technicien suivi des stations d'épuration et des eaux superficielles	Excusé
33	Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou (LPO)	Madame	DESGRANGES	Sylvie	Chargée de missions	Excusée représentée par M. ROCHIER Damien et M. MARTIN Alexandre
34	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine	Monsieur	DELAUNAY	Guillaume	Chargée de missions	Absent

Ordre du jour :

1. Etude Bilan
2. Contrat Territorial Unique à l'échelle du bassin versant
3. La stratégie sur le bassin versant de l'Authion
4. La stratégie sur la commission géographique Couasnon -Aulnaies
5. Détermination du programme d'actions sur la commission Couasnon-Aulnaies

Début de la réunion : 17h00

M. FALLOURD remercie les différents participants d'être venu et indique que la réunion de ce soir sera largement consacrée à la définition de la nouvelle programmation qui doit être mise en œuvre durant les prochaines années.

Après un rapide tour de table permettant à chacun de se présenter, Sylvain ROYET, technicien de rivière, développent les points à l'ordre du jour.

1. Etude bilan

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a missionné les bureaux d'études CEREG et CONTRECHAMPS pour réaliser l'étude bilan des différents CTMA présents sur le bassin de l'Authion. Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est l'outil de financement de l'Agence de l'Eau qui permet de mettre en œuvre des actions de restauration de cours d'eau. Le Syndicat s'engage à mettre en place des actions de restauration et l'Agence de l'Eau à les financer. Sur le bassin, il y avait 4 CTMA. Le CTMA du Couasnon s'est achevé en 2016 avec la réalisation du bilan. Les autres CTMA sur le Lathan, l'Authion, et le Changeon viennent de s'achever cette année.

L'étude actuelle comprend :

- Un bilan et une évaluation des CTMA du bassin de l'Authion,
- La définition d'une nouvelle programmation multithématique,
- L'élaboration des dossiers réglementaires (DIG, DAE...),

Sur la commission « Couasnon -Aulnaies », le bureau d'étude a repris le bilan réalisé en 2016 et l'a complété en intégrant les nouvelles actions réalisées entre 2017 et 2019.

Le bilan est le suivant :

Bilan et l'évaluation des milieux aquatiques :

Il a été réalisé uniquement sur les ouvrages (27) et les linéaires de cours d'eau restaurés (28 km).

Concernant la stratégie générale :

Il a été constaté :

- Une amélioration importante de l'état écologique sur les secteurs restaurés,
- Des travaux d'envergure très efficaces liant plusieurs enjeux (recharge des nappes, continuité, restauration lit, ...),
- Un regard globalement positif des partenaires techniques et financiers,

Mais :

- Encore beaucoup d'actions d'entretien de la ripisylve qui ont peu d'impacts sur l'état écologique des cours d'eau,
- Encore de nombreux obstacles à la continuité et des cours d'eau restant très impactés en dehors des secteurs restaurés,
- Des opérations ambitieuses difficiles et longues à mettre en œuvre en raison de l'acceptabilité territoriale liée à la propriété privée et des contraintes techniques et réglementaires,

Concernant l'entretien de la ripisylve :

Il ressort :

- Des actions bien perçues et acceptées par les élus et les riverains,
- Des actions qui permettent d'établir un 1er contact avec les riverains et aident par conséquent pleinement à l'acceptation d'autres opérations plus ambitieuses,

Mais :

- Une efficacité des travaux limitée et peu durable dans le temps,
- Peu d'évolution des pratiques d'entretien des riverains malgré quelques actions de communication,

Concernant les clôtures et abreuvoirs :

L'action s'est révélée efficace et elle a été bien acceptée par les exploitants en raison des financements accordés. En revanche, quelques calages de descentes aménagées sont à revoir.

Concernant les plantes envahissantes (ex : jussie) :

La programmation s'est révélée cohérente avec le diagnostic. Mais la lutte contre les plantes envahissantes apparaît non durable dans le temps bien qu'elle s'avère nécessaire pour éviter la propagation.

Concernant le lit mineur :

Le bureau a observé :

- Des travaux pertinents permettant de retrouver des conditions de fonctionnement acceptables pour les milieux avec quelques réalisations d'ampleur,
- Des travaux répondant à plusieurs enjeux (recharge des nappes, amélioration de la géomorphologie),

Mais :

- Des travaux encore difficiles à faire accepter (forte pédagogie à réaliser) en raison des incidences potentielles (débordement),
- Des travaux à développer sur des linéaires suffisants pour être suffisamment efficace.

Concernant la continuité :

- De nombreuses actions menées,
- Des travaux judicieux et adaptés,
- Des travaux souvent combinés avec une restauration du lit permettant d'accompagner l'abaissement de la ligne d'eau sur les actions d'abaissement d'ouvrages,

Mais :

- Des travaux parfois mal compris et acceptés,
- Une continuité encore très altérée,

Concernant les zones humides :

Le SMBAA a réalisé peu d'actions concernant directement les zones humides mais des travaux sur les cours d'eau permettant d'améliorer leur fonctionnalité par élévation du niveau de la nappe.

Bilan financier :

	Couasnon	Changeon, Lane et affluents	Authion et petits affluents	Lathan et Curée
Période de mise en œuvre	2010-2016 + Avenant 2018-2019	2014-2018 + avenant 2019	2013-2019	2013-2019
Technicien de rivière	Sylvain ROYET (1 ETP)	Jean-Baptiste ROCHE (1 ETP)	Guillaume MERELLATO (0,75 ETP)	Ralph Clarke (1 ETP)
Budget prévisionnel	1 232 058,27 € TTC + 278 833,80 € TTC	1 043 500,00 € TTC	1 719 134,00 € TTC	1 869 180,00 € TTC
Budget réalisé (fin 2018)	1 253 509,37 € TTC + 201 891,00 € TTC	641 812,17 € TTC	2 655 352,00 € TTC	
Taux de réalisation	102% 72 %	62 %	74 %	

Le bilan financier montre un bon taux de réalisation de l'ensemble des CTMA du bassin de l'Authion.

M. FALLOURD demande pourquoi deux montants figurent dans la colonne « Couasnon ».

M. ROYET précise que le 1^{er} montant est le total des dépenses effectuées durant le CTMA 2010-2016/2017. Le second montant correspond à la somme des dépenses des actions mises en place entre 2018 et 2019.

M. FALLOURD rajoute que la plupart des actions sont financées à 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire.

Bilan sociopolitique :

Le bilan est largement positif :

- Une dynamique importante à l'échelle du bassin versant, tant en termes opérationnels que partenariaux,
- Poids de l'investissement d'élus et d'animateurs aux rôles moteurs reconnus,
- Evolutions statutaires et structurelles majeures,

Mais, il y a des points de vigilances ou à améliorer dans un nouveau contexte d'intervention :

- Maintien d'une proximité suffisante avec les acteurs et les territoires concernés,
- Articulation du futur contrat multithématique avec le SAGE Authion,
- Communication à développer en faveur d'une vision globale du bassin versant.

M. FALLOURD indique qu'un nouveau site internet vient d'être mis en ligne. Il devrait permettre d'améliorer la communication.

La définition de la nouvelle programmation :

Le travail est en cours. L'objectif est de définir les actions qui seront intégrées au futur programme de travaux qui portera désormais le nom de Contrat Territorial Unique.

2. Le Contrat Territorial Unique (CTU)

A sa création en 2015, le SMBAA s'occupait uniquement d'entretien et de restauration de cours d'eau. Depuis les compétences ont évolué en même temps que les évolutions statutaires. Aujourd'hui, le SMBAA détient la compétence Gestion des milieux Aquatiques (GEMA) et porte également le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Authion (SAGE) qui définit les grandes orientations de la gestion de l'eau. De ce fait, les actions mises en place évoluent progressivement. Pour répondre à l'ensemble des enjeux présents sur le bassin de l'Authion (quantité, qualité, restauration morphologique des cours d'eau, inondation), un nouvel outil de financement de l'Agence de l'Eau sera mis en place : le Contrat Territorial Unique.

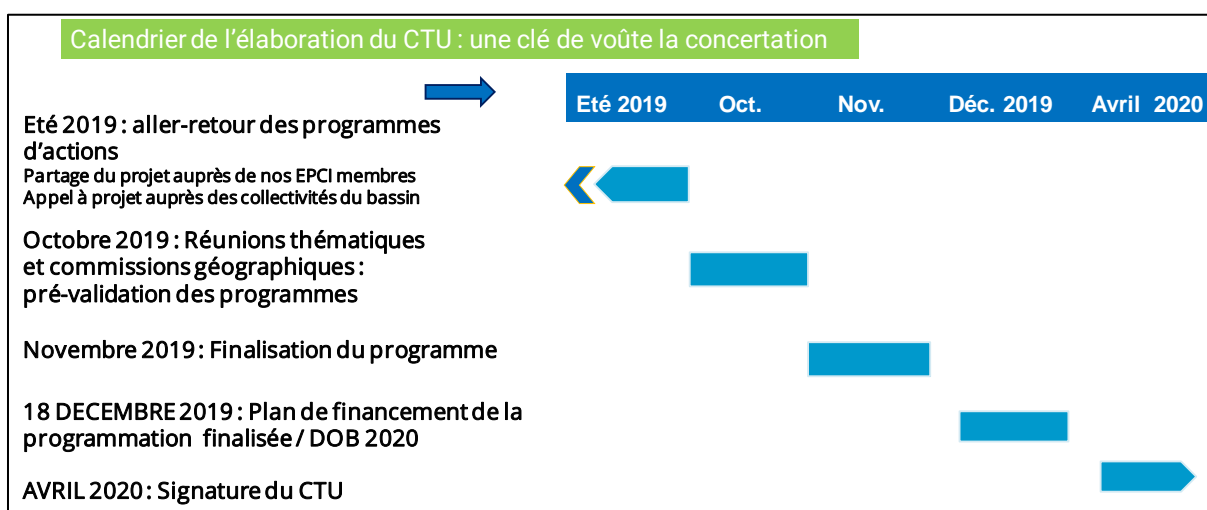
Désormais, les actions de ce nouveau contrat ne concernent plus uniquement la restauration des cours d'eau mais également les enjeux quantitatifs et qualitatifs. L'intégration d'actions qui visent à réaliser des économies d'eau, à améliorer la qualité d'eau, ..., est désormais possible.

Le chef de fil de ce nouveau contrat reste le SMBAA mais d'autres maîtres d'ouvrages peuvent également porter des actions comme la chambre d'agriculture, des associations, les filières agricoles, les collectivités locales, et les industriels.

La durée du contrat évolue également. Les CTMA avaient une durée de 5 ans. Désormais, le Contrat Territorial Unique a une durée de deux fois 3 ans. Seules les trois premières années font l'objet d'une contractualisation. La Région sera cosignataire de ce contrat.

Pour la définition de ce nouveau programme, une large concertation est mise en place. La concertation s'effectue à travers, les commissions géographiques ainsi que des réunions thématiques.

Le planning de mise en œuvre du CTU est le suivant :



M. PICCIN demande si les échéances électorales ont été pris en compte dans la définition du planning.

M. FALLOURD répond que le calendrier d'élaboration du CTU peut difficilement être modifié. Repousser la date de signature du CTU aurait d'une part des conséquences financières pour le Syndicat (baisse des taux de financements de certaines actions) et engendrerait d'autre part un retard important dans sa mise en œuvre étant donné que les commissions de validation des CTU à l'Agence de l'Eau sont relativement espacées.

M. ROCHIER demande si la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) peut proposer dès aujourd'hui une action qui est envisagée seulement en année N+4, +5 ou +6.

M. ROYET indique que si seules les 3 premières années peuvent faire l'objet d'une contractualisation, il peut être intéressant de dès aujourd'hui proposer cette action pour que les partenaires financiers gagnent en lisibilité. Cela permettra également de faciliter la validation ultérieure de l'action.

3. La stratégie à l'échelle du bassin de l'Authion

La stratégie d'intervention définie à l'échelle du bassin de l'Authion repose sur les grands enjeux du SAGE Authion :

- L'enjeu quantitatif :

L'étude des volumes prélevables réalisée par le SAGE Authion montre que de nombreuses zones sont déficitaires (bassins du Couason, des Aulnaies, du Lathan, des 3 rus). Cela signifie que les prélèvements sur ces zones sont plus importants que les apports d'eau du bassin versant. Sur ces zones, un risque de déséquilibre quantitatif est présent. Il est donc important de mettre en place des mesures qui visent à réaliser des économies d'eau ou à permettre une meilleure recharge des nappes (ex : rehaussement du fond du lit par recharge en granulats sur des zones à faibles enjeux économiques). Dans le cas contraire, les cours d'eau qui sont alimentés principalement par les nappes l'été (en l'absence de précipitations) risquent de subir plus régulièrement des assèchs. La quantité d'eau disponible pour satisfaire de manière équitable les différents usages (eau potable, irrigation, prélèvements industriels) risque également de manquer.

- **L'enjeu « Amélioration de la morphologie des cours d'eau » :** Dans les années 70 -80, les cours d'eau ont fait l'objet de nombreux travaux hydrauliques pour assainir les terres et faciliter les pratiques culturales. Ces travaux visaient à répondre à la Politique Agricole Commune (PAC) qui demandait de produire plus. Les cours d'eau ont été élargis et enfoncés ainsi que redressés pour évacuer l'eau plus rapidement. Aujourd'hui, on s'aperçoit que ces travaux ont des conséquences qui avaient été mal appréhendées à l'époque :
 - Des crues plus soudaines sur la partie aval du bassin : Les cours d'eau ne débordent plus ou très rarement aux endroits où ils ont été élargis. Mais le problème n'est que repoussé plus à l'aval, voir amplifié, sur des zones parfois urbanisées.
 - Un drainage plus important de la nappe d'accompagnement : L'enfoncement du lit engendre un drainage plus important de la nappe d'accompagnement ce qui peut avoir des conséquences sur l'aspect quantitatif. En été, les cours d'eau peuvent ainsi subir des étiages plus sévères.
 - Une uniformisation du milieu (perte d'habitats, baisse de la biodiversité) : Les travaux ont engendré une uniformisation des cours d'eau (transformation d'un cours d'eau diversifié en termes d'écoulements de hauteurs d'eau à un cours d'eau homogène). Conséquence, la faune aquatique trouve moins d'habitats favorables à son développement.
- **L'enjeu qualitatif :** De nombreux cours d'eau présentent encore des problèmes de qualité d'eau (ex : ruisseau des Aulnaies). Une amélioration de la qualité est donc importante pour permettre le développement d'une faune aquatique diversifiée.
- **L'enjeu inondation :** Le bassin est soumis aux risques d'inondations sur le Val d'Authion et sur les principaux affluents du bassin. Il est donc important de ralentir les écoulements sur des zones sans enjeux majeurs pour limiter ce risque sur des zones urbanisées et à enjeux économiques forts.

Pour mettre en œuvre la stratégie définie sur le bassin de l'Authion, à travers le CTU, le SMBAA a décidé d'affecter un budget de 700 000 euros TTC à la restauration des milieux aquatiques et de 300 000 euros TTC pour les enjeux « quantité et qualité ». Chaque commission géographique se voit donc attribuer un budget de 175 000 euros TTC pour mettre en œuvre les actions de restauration des milieux aquatiques qu'elle juge prioritaires. Les actions 2019 non finalisées à ce jour pour lesquelles des subventions ont été sollicitées ne seront pas intégrées au CTU et ne viennent donc pas grever l'année 1 du CTU.

Dans le cadre du CTU, certaines actions seront mutualisées à l'échelle du bassin de l'Authion, tels que la communication, les indicateurs de suivi, ...

M. RABOUAN Franck demande si le montant de 175 000 euros TTC est un montant hors subventions.

M. ROYET répond par la négative en indiquant qu'il s'agit bien du budget de travaux global intégrant les subventions.

4. La stratégie de la commission géographique

En préambule, Sylvain ROYET et Jean-Jacques FALLOURD invitent les membres de la commission à réagir et à débattre de la stratégie et des actions proposées dans le cadre du futur CTU. Des actions peuvent être enlevées ou rajoutées en fonction des problématiques présentes sur les cours d'eau. La commission possède un pouvoir important pour décider des actions à mettre en œuvre bien qu'elle n'a pas de pouvoir de délibération.

La stratégie envisagée découle de celle définie sur le bassin de l'Authion.

Sur le bassin versant des Aulnaies, la stratégie sera :

- Mise en place d'une programmation progressive : Le bassin des Aulnaies n'a fait à ce jour l'objet d'aucune action de restauration. Il convient donc d'intervenir d'une manière progressive sur les cours d'eau pour instaurer une relation de confiance entre le Syndicat et les riverains des cours d'eau de ce bassin.
- Pas de restauration de la partie amont du bassin et des affluents régulièrement en assec l'été, tant qu'il existera un problème quantitatif : Une restauration des cours d'eau qui se retrouvent régulièrement en assec l'été n'a pas de sens.
- Pas de restauration de la partie aval, tant qu'il existera un problème de qualité d'eau : Des actions visant à améliorer la qualité de plusieurs rejets semblent indispensables avant d'envisager une restauration de cours d'eau sur l'aval.
- Un entretien de la végétation localisé sur des secteurs à enjeux (ex : Bauné),
- Des indicateurs de suivi (piézomètres, IPR, IBGN) à mettre en place dès le début de la programmation pour :
 - établir un état « 0 » pour évaluer les résultats des futures actions,
 - améliorer la connaissance du bassin versant.
- Un projet de restauration ambitieux sur la partie médiane entre les ponts de la D82 et D116 (projet intégrant les enjeux : inondation, quantité, milieux, ...), qui pourrait servir de site vitrine pour faire émerger d'autres projets ultérieurement dans les années à venir.

Sur le bassin versant du Couasnon, la stratégie consistera à :

- Réaliser moins d'entretien de la végétation en raison de la baisse des financements (30% AELB pour 1er passage) – forfait de 10 000 euros/an/commission (stratégie à définir),
- Poursuivre la réalisation d'actions ambitieuses sur des secteurs sans enjeux économiques majeurs pour améliorer l'état écologique des cours d'eau, améliorer la recharge des nappes et ralentir la propagation des crues sur l'aval.
- Mettre en place, quelques actions isolées pour répondre à des problématiques ponctuelles :
 - Une étude sur le Brocard, pour tenter de trouver, une alternative au remplacement d'un clapet dégradé, favorable au rétablissement de la continuité et à l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau,
 - Une action de restauration d'une zone humide en amont de Baugé (site classé en ZNIEFF et en ENS),

5. La programmation de la commission géographique Couasnon-Aulnaies pour les 3 années à venir

Certaines actions prévues en 2019, en cours de réalisation ou lancées en 2020, ne seront pas intégrées à la programmation du nouveau CTU. Elles ne viendront donc pas grever l'enveloppe budgétaire de 175 000 euros TTC annuelle allouée à la commission « Couasnon-Aulnaies ». Le montant total de ces actions s'élève à 137 655 euros TTC. Il s'agit des actions suivantes :

- Entretien de la ripisylve sur le Tarry et le Couasnon aval (en cours) : 50 941 € TTC,
- Etude préalable à la restauration de 3 secteurs distincts du Couasnon et de l'Altrée (en cours) : 39 000 € TTC,
- Restauration d'une zone humide et installation de panneaux pédagogiques sur Baugé (en cours d'achèvement) – Appui technique du SMBAA sans financement de l'action.
- L'amélioration de la continuité du répartiteur de Gée ainsi que le retalutage de berge et le rehaussement de quelques radiers à l'aval (arrêté d'autorisation aujourd'hui caduc) : 47 714 € TTC

M. ROYET demande à la Direction Départementale des Territoires, si les actions non réalisées sur le Couasnon couvertes par l'arrêté de DIG et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de 2014 aujourd'hui caduc, peuvent être intégrées dans le nouveau dossier réglementaire qui sera déposé dans le cadre de la nouvelle programmation.

M. DUPRET répond par l'affirmative.

Les actions envisagées dans le cadre du CTU entre 2020 et 2022 seront uniquement mises en place avec l'accord des riverains. Elles comportent :

- **Des travaux d'entretien et de restauration de la végétation :**

Sur les cours d'eau non domaniaux, l'entretien incombe aux propriétaires riverains. Les Syndicats de cours d'eau peuvent toutefois se substituer aux riverains dans le cadre de l'intérêt général pour pallier à un manque d'entretien.

L'entretien de la végétation des cours d'eau était autrefois une action largement financée dans le cadre des CTMA. Aujourd'hui, il ne fait plus parti des priorités de financement de l'Agence de l'Eau qui considère que s'il permet de maintenir une végétation en bonne santé, il n'améliore pas significativement l'état écologique des cours d'eau. Face à la baisse des financements, le SMBAA se voit donc contraint de diminuer le budget alloué à ces travaux. Le budget ne sera plus que de 10 000 euros/an /commission. Le SMBAA doit donc définir une nouvelle stratégie d'intervention.

M. ROYET indique que sur le bassin des Aulnaies, la portion de cours d'eau à écoulement permanent, nécessitant le plus d'entretien, se situe entre les griffonières et la laiterie.

M. PICCIN signale qu'un petit affluent derrière la mairie de Bauné nécessiterait également des travaux d'entretien.

M. EFFRAY fait part de son étonnement sur le fait que l'entretien relève de la responsabilité des propriétaires riverains. Il a toujours entendu dire, par les anciens, que celui-ci relevait de la compétence des collectivités.

M. RABOUAN Paul indique que cette croyance est peut-être née au moment des anciens travaux déclarés d'intérêt général mis en œuvre par les collectivités. Les riverains ont alors pu croire que l'entretien n'était plus de leur ressort.

M. DUPRET confirme que l'entretien sur les cours d'eau non domaniaux a toujours été de la responsabilité des riverains. Cette obligation est prévue de longue date dans le code rural et plus récemment réaffirmé dans le code de l'environnement (article L215-14 du Code de l'Environnement). La seule exception concerne les cours d'eau domaniaux (cours d'eau navigables). Sur ces derniers, l'entretien revient à l'état. Si le Syndicat décidait de ne plus faire d'entretien de la végétation, la DDT pourrait contraindre les riverains à le faire sur des zones où le défaut d'intervention est caractérisé.

Face à la baisse des financements, M. RABOUAN Paul suggère de demander une petite participation financière aux riverains.

M. FALLOURD n'est pas favorable à cette solution difficile à mettre en œuvre techniquement et par toujours très populaire.

M. RABOUAN Paul demande si une réglementation existe pour interdire la plantation des peupliers trop près des berges.

M. DUPRET répond par la négative mais que la conservation d'une distance de 6 à 7 m entre la berge et le 1^{er} rang de peuplier est toujours judicieuse.

Après avoir débattu de la nouvelle stratégie à mettre en œuvre, la commission géographique « Couasnon-Aulnaies » décide d'affecter la plus grande partie du budget à l'entretien des cours d'eau du bassin des Aulnaies, étant donné que le Couasnon a déjà fait l'objet de deux passages et que certains affluents ont déjà été entretenus.

Il est toutefois convenu de prévoir chaque année un petit budget pour l'enlèvement d'embâcles problématiques sur le bassin du Couasnon et de ses Affluents.

➤ Les études préalables à des opérations de restauration :

L'objectif est de lancer les études en début de programmation pour que d'éventuels travaux puissent être mis en œuvre en 2022 ou 2023. Deux études sont envisagées :

- Une étude sur le cours d'eau des Aulnaies (la Varenne, Bauné), entre le moulin de Bauné et les Griffonières, pour définir un projet ambitieux de restauration entre les ponts de la D82 et D116 (accord de principe de la commune de Bauné et de M. EON) - Montant budgété : 45 000 € HT – Lancement prévisionnel de l'étude : 2020
- Une étude sur le Brocard, pour proposer des alternatives au remplacement d'un clapet dégradé, favorables au rétablissement de la continuité et à l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau - Montant budgété : 20 000 € HT - Lancement prévisionnel de l'étude : 2020

➤ Restauration des berges et du lit des cours d'eau :

4 opérations ambitieuses sont envisagées :

- Une opération de restauration de l'Altrée, à l'aval du moulin de la Motte sur environ 540 m de cours d'eau. L'étude qui doit permettre de définir les travaux à mettre en place est en cours. Les riverains ont donné leur accord à son lancement. Les travaux visent à améliorer l'état écologique de l'Altrée tout en participant à une meilleure recharge des nappes et à ralentir les crues sur Baugé. Un montant de 75 000 euros HT est prévu dans le CTU. Des travaux sont espérés en 2020 ou 2021, en cas d'accord des riverains et d'obtention des autorisations réglementaires.

- Une opération de restauration écologique du Couasnon à Beaufort en Vallée, au niveau du collège de Beaufort en Vallée (Beaufort en Anjou), sur environ 500 m de cours d'eau. L'étude préalable à la définition du projet détaillé et à l'obtention des autorisations réglementaires est en cours. La reconstitution d'un lit d'étiage légèrement sinueux dans le lit trop large, à l'aide de banquettes alternées est envisagée. Les travaux visent à améliorer l'état écologique du Couasnon et son aspect paysager. Ce site pourrait également servir d'opération vitrine étant donné qu'il se trouve en secteur urbain. Un montant prévisionnel de 90 000 euros HT est prévu dans le CTU. Des travaux sont espérés en 2020 ou 2021, en cas d'accord des riverains et d'obtention des autorisations réglementaires.
- Une opération de restauration écologique du Couasnon à Chavaignes (Noyant-Villages), est envisagée sur 760 m de cours d'eau (partie amont du bassin versant). L'étude préalable à la définition du projet détaillé et à l'obtention des autorisations réglementaires est en cours. Les riverains ont donné leur accord à son lancement. Les travaux visent à améliorer l'état écologique de l'Altrée tout en participant à une meilleure recharge des nappes. Un montant de 65 000 euros HT est prévue dans le CTU. Des travaux sont espérés en 2020 ou 2021, en cas d'accord des riverains et d'obtention des autorisations réglementaires.
- Une opération de restauration écologique du ruisseau des Aulnaies, entre les ponts de la D116 et D82, sur environ 540 m de cours d'eau. Les propriétaires (M. EON et la commune déléguée de Bauné) ont donné leur accord verbal pour le lancement d'une étude qui permettra de définir le projet et évaluer les incidences du projet. Le projet pourrait consister à recréer un lit sinueux, moins large et moins enfoncé à côté du bras existant qui a fait l'objet de travaux hydrauliques par le passé. Le nouveau lit présenterait des faciès d'écoulements plus diversifiés que le bras actuel pour permettre le développement d'une faune aquatique plus riche. L'aspect paysager serait également amélioré. Le rehaussement du fond du lit pourrait enfin favoriser une meilleure recharge des nappes et ralentir la propagation des crues sur Bauné. En cas d'accord des propriétaires, une enveloppe prévisionnelle de 100 000 euros HT est prévue dans le CTU pour la réalisation des travaux en 2022.

M. PICCIN demande si le prélèvement d'eau actuel qui s'effectue entre les deux ponts sera pris en compte dans le cadre du projet.

M. ROYET répond qu'il n'avait pas connaissance de ce prélèvement. Dans le cadre de l'étude, un état des lieux initial est toujours prévu. Il permet de recenser les usages et les enjeux présents sur le secteur à restaurer et de les prendre en compte dans le cadre du projet.

M. DUPRET précise que les prélèvements directs dans le cours d'eau sont interdits l'été. Seuls les prélèvements hivernaux peuvent être autorisés pour le remplissage des plans d'eau. Il est possible que le prélèvement bénéficie d'une autorisation si le volume est faible mais il faudrait le vérifier.

➤ **Restauration d'une zone humide sur Baugé :**

Une peupleraie doit prochainement être abattue, le long du Couasnon, par la propriétaire, du moulin Godin. Cette peupleraie se situe sur une zone humide intéressante. Elle se trouve également dans l'Espace Naturel Sensible de la vallée du Couasnon et en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La surface de la parcelle est d'environ 1.2 ha. Une action de reconversion de la peupleraie en boisement alluvial a été proposée à la propriétaire pour favoriser la biodiversité et limiter les effets négatifs des peupliers sur la zone humide (une reconversion en prairie n'est pas envisageable pour des raisons réglementaires, le boisement ayant plus de 30 ans).

La propriétaire est favorable à la solution proposée. Elle souhaite en effet conserver un couvert arboré pour limiter le développement de ronces et ainsi l'entretien. Il faut toutefois que le montant à sa charge ne dépasse pas 2000 euros (coût à de la replantation de sa parcelle en peuplier).

Un 1^{er} estimatif du coût de l'opération montre que cet objectif risque d'être difficile à atteindre en raison du coût important du rognage des souches (le rognage des souches doit permettre d'éviter que les rejets de peupliers supplantent les futures plantations).

La question d'une participation financière du SMBAA à cette opération est donc posée. Une estimation haute des travaux évalue le coût à 35 000 euros HT. Si l'opération est financée à 80 %, il resterait un reste à charge supérieur à 2000 euros pour la propriétaire (7 000 euros).

Une réponse est espérée par la propriétaire en Octobre 2019. Si l'opération de reconversion en boisement alluvial n'est pas réalisable, la propriétaire souhaiterait le savoir rapidement car elle envisagerait alors la replantation de sa parcelle en peuplier.

M. ROCHIER, indique que cette action serait réellement bénéfique aux espèces présentes sur cette zone qui sont remarquables et rares pour certaines (ex : vertigo des moulins).

M. FALLOURD demande quelle est la position des partenaires financiers par rapport à cette opération.

M. ROYET répond que l'Agence de l'Eau peut financer l'opération à hauteur de 50 %. La Région Pays de la Loire n'a pas encore donné de réponse. Des financements sont également susceptibles d'être mobilisés auprès du Conseil Départemental étant donné que la zone humide se trouve dans l'Espace Naturel Sensible de la vallée du Couasnon.

M. BOUET et M. RABOUAN Paul estiment que le coût du rognage est élevé et qu'il est envisageable de diminuer le montant de ce poste en s'adressant à une entreprise spécialisée ainsi qu'en mettant en œuvre une solution mécanique.

M. FALLOURD suggère éventuellement de diminuer la surface à reconverter en boisement alluvial pour rentrer dans le budget de la propriétaire.

La commission géographique souhaite que le chiffrage de l'action soit retravaillé avant de se positionner. Un financement du SMBAA pourrait être envisagé si le coût global de l'opération est diminué.

➤ **Installation d'un dispositif de mesure de niveau d'eau et d'alerte en cas de crue sur le ruisseau des Aulnaies :**

Plusieurs riverains ont fait part de leur souhait d'être mieux informé, en cas de crue. Depuis l'arrêt de l'ancienne station de jaugeage de Bauné, le cours d'eau ne dispose également plus d'un dispositif de mesure de niveau d'eau. Afin de combler ce manque et répondre à la demande des riverains, l'installation d'un dispositif de mesures de niveaux d'eau en amont de Bauné est proposée.

M. EFFRAY, M. BOUET et M. PICCIN estiment que ce dispositif n'a pas d'utilité, s'il sert principalement à informer les riverains en cas de crues. Il pourrait avoir une utilité s'il a également une autre fonction.

Fin de la réunion 19h30.